

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE SEIZE LE 14 Décembre (14/12/2016)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 08 décembre, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire,**

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maité GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, **Adjoint,**

Mme Anne-Marie SAURY, Mme Michèle AJELLO DUGUE, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne GASC, M. Daniel CALVI, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Pierre GUILLAMAT, M. Gilles BENECH, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, Mme Marie-Claude DULAC, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. Jérôme VALETTE (représenté par Monsieur Jean-Luc HENRYOT), **Adjoint,**

M. Gérard CAYLA (représenté par Madame Muriel VALETTE), Mme Fabienne MAERTEN (représentée par Monsieur Michel CASSIGNOL), Mme Sabine AUGÉ (représentée par Madame Colette ROLLET), Mme Marie CASTRO (représentée par Monsieur Pierre GUILLAMAT), M. Franck BOUSQUET (représenté par Monsieur Gérard VALLES), **Conseillers Municipaux.**

ÉTAIT ABSENT :

M. Aïzen ABOUA, **Conseiller Municipal.**

ÉTAIT EXCUSE :

M. Laurent TAMIETTI, **Conseiller Municipal.**

Madame Eliette DELMAS est nommée secrétaire de séance.

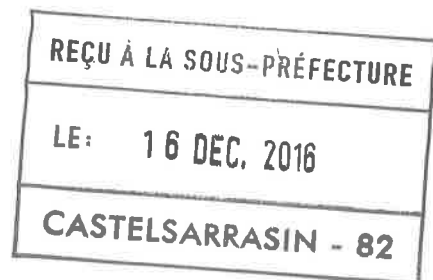
13 – 14 Décembre 2016

TRAVAUX POUR L'ENTRETIEN DES TOITURES SUR LES EDIFICES CLASSES MONUMENTS HISTORIQUES

Rapporteur : Mme VALETTE.

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 11 septembre 2014 approuvant le projet pluriannuel de révision des couvertures sur les bâtiments communaux classés au titre des Monuments Historiques et la mission de maîtrise d'œuvre,

VU le marché conclu avec l'agence d'architectes Stéphane Thouin le 9 octobre 2014 et les avenants du 1 mars 2016 affermissant les tranches conditionnelles 1 et 2,



VU le rapport de Monsieur le Maire proposant :

- d'approuver l'estimation des travaux d'urgence et de mise en sécurité de priorité 1, des travaux d'entretien pour l'ensemble des bâtiments faisant l'objet du diagnostic, pour un montant de 50 501,32 euros hors taxes,
- d'adopter le plan de financement,
- de l'autoriser à solliciter les aides financières du Ministère de la Culture et de la Communication à hauteur de 40%, du Conseil Régional à hauteur de 20 % et du Conseil Général à hauteur de 20%,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE l'estimation des travaux d'entretien de priorité 1, annuels et triennaux sur l'ensemble de ses bâtiments classés Monuments Historiques, pour un montant de 50.501,32 euros hors taxes,

ADOpte le plan de financement comme suit :

Entretien des toitures des Monuments Historiques	pourcentage	Montant en HT
État (DRAC)	40 %	20 200,53
Département de Tarn et Garonne	20 %	10100,26
Région Occitanie	20 %	10100,26
Commune	20 %	10100,27
	Total HT =	50501,32

SOLLICITE l'autorisation de pré-financer l'opération,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les aides financières du Ministère de la Culture et de la Communication à hauteur de 40%, du Conseil Régional à hauteur de 20 % et du Conseil Général à hauteur de 20%.



Pour copie conforme

Moissac le 15 décembre 2016

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J.M. Henryot', written over a faint circular stamp.

Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :